



Mairie de Dions
N°39 - Mars 2024



BULLETIN MUNICIPAL

EDITO

Un terrible accident s'est produit sur le territoire de la Commune dans la nuit du 9 au 10 mars suite au franchissement du pont sur le Gardon lors d'un épisode de forte crue.

Au-delà des témoignages de compassion et de solidarité aux familles endeuillées, il me faut rappeler, ici, les conseils de prudence à respecter en cas de fortes intempéries : ne prenez pas votre véhicule et dans tous les cas ne franchissez pas un pont submersible.

Le bulletin municipal de mars est largement consacré au budget de la Commune. Cette présentation budgétaire peut sembler absconse pour les lecteurs peu familiers des choses financières mais il est nécessaire que nos concitoyens soient informés de la santé financière de leur commune.

Celle-ci est bonne avec un taux d'endettement limité et une capacité d'épargne qui s'améliore grandement sans avoir pénalisé nos investissements pour l'exercice 2023.

Les projets d'investissements pour l'année à venir sont détaillés plus avant dans la présentation du budget.

Reste le projet phare de la mandature : la réhabilitation du cœur de village en l'occurrence la Place de la Mairie et la rue du Grés conditionné par l'obligation de trouver une alternative au stationnement sur ladite place.

A ce jour la Préfecture nous a signifié son opposition à l'utilisation d'une parcelle délocalisée appartenant à l'Etat en bordure de la Route Départementale 22.

Nous sommes donc à la recherche d'une autre implantation avant de lancer les travaux de réhabilitation du cœur de village dont la quasi-totalité des subventions a été obtenue.

Pour terminer, le Cabinet CDVIA a achevé l'étude sur les flux de circulation de véhicules sur la Commune et travaille actuellement sur des scénarios de plan de circulation.

Une rencontre avec les habitants est d'ores et déjà programmée le 26 avril prochain afin de faire émerger une réflexion commune pour une meilleure sécurisation de nos rues, un croisement des véhicules facilité et la prévention des différents « arrachages » de câbles dus à la non prise en compte de l'étroitesse de certaines de nos voies.

Brocante au château
Château de Dions
✦ Événementiel & Culturel ✦
Sud de la France

ENTREE LIBRE

DANS LE PARC

DIMANCHE 5 MAI 2024
8 h à 18 h

Buvette sur place

Château de Dions Allée des buisseries D22 30190 DIONS

Budget de la commune

La clôture des comptes 2023 fait apparaître les éléments suivants :

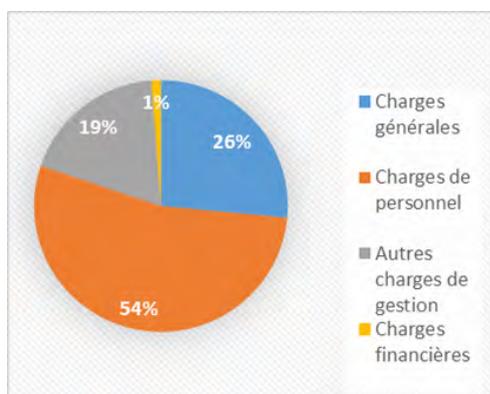
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	504 195.43 €	595 815.23 €
Investissement	281 278.82 €	215 714.23 €

L'exécution du budget annuel 2023 a permis une augmentation significative (+47 000 €) de la capacité d'autofinancement nette de la Commune.

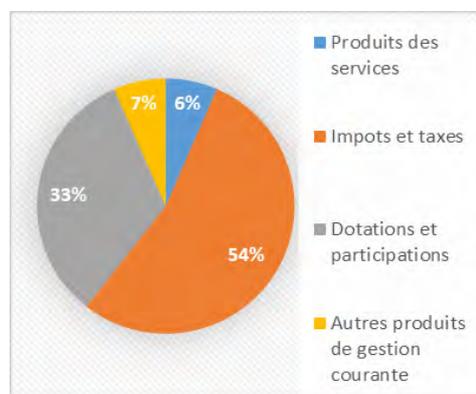
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les dépenses de fonctionnement (qui servent à financer le quotidien de la Commune) se répartissent comme suit :



Les recettes de fonctionnement :



La section d'investissement qui sert pour l'essentiel à financer les investissements et à rembourser le capital emprunté a présenté un résultat légèrement excédentaire compte tenu des restes à recouvrer au-delà de la clôture de l'exercice.

Les investissements réalisés dans ce cadre :

- La création du gîte d'étape,
- 1ère tranche de la rénovation de l'éclairage public,
- Installation d'une pompe à chaleur à l'école
- Et divers travaux.

A noter que le remboursement en capital des emprunts contractés est en baisse constante depuis 2019.

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre à 586 441 € pour la section de fonctionnement et 187 646 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement sera quasi identique à celle de l'exercice 2023.

La section d'investissement regroupe les opérations suivantes :

- Seconde tranche de la rénovation de l'éclairage public,
- Enfouissement réseaux secs rue du Puits Neuf et bas de la rue du Château,
- Travaux de sécurisation incendie (Remplacement de la bâche du Moulin, création d'un poteau incendie sur le quartier sud est, remplacement des poteaux incendie défectueux,
- Aménagement d'un parking,
- Changement mobilier du foyer,
- Logiciels gestion du cimetière et de réservation du gîte d'étape.

Le niveau d'endettement de la commune reste stable avec une bonne nouvelle en 2024 : la fin de l'emprunt afférent à la réfection du toit de l'église.

Enfin notez que les taux des contributions directes de la Commune resteront inchangés pour 2024.

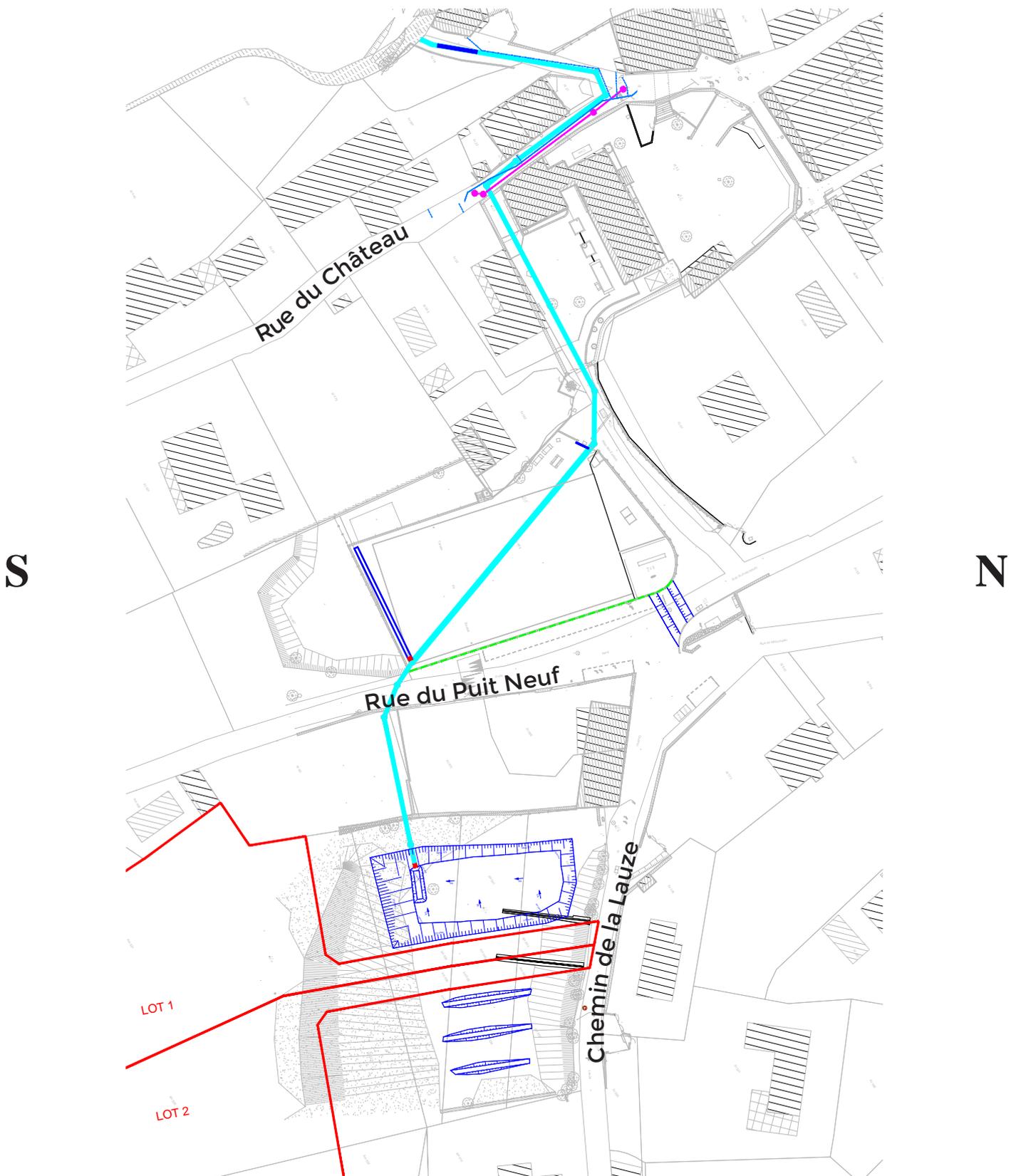
Travaux de sécurisation hydraulique du quartier Rue du Château/Rue du Puits Neuf :

Les travaux de régulation des eaux pluviales portés par Nîmes Métropole vont débiter à l'été 2024. L'objectif est de capter les eaux pluviales par le biais d'un bassin de rétention situé au bas du chemin de la Lauze pour l'envoyer dans le ruisseau du Valadou.

Ces travaux d'un montant prévisionnel de 600 000 € devraient réduire considérablement les nuisances dues aux phénomènes de ruissellement

Cet ouvrage principal sera complété de divers aménagements en haut de la rue du Puits Neuf et sur le plateau sportif. Nous travaillons au montage d'un projet de réhabilitation du plateau sportif qui pourra voir le jour une fois le chantier de sécurisation terminé.

Il s'agira de créer un city stade en haut de la parcelle, de «déperméabiliser» le reste avec la création d'un espace famille végétalisé proche de l'entrée de l'école.



Les Relais de l'eau des Gardons

Un événement sportif, pédagogique et festif pour toute la famille !

Du 19 avril au 25 mai 2024, l'EPTB Gardons invite petits et grands à plonger à la découverte de la rivière sur le bassin versant des Gardons ! Ses richesses, ses usages, ses enjeux face aux évolutions climatiques...



Méryl DEBIERRE
1ère Vice-Présidente de
l'EPTB Gardons

On vous attend très bientôt sur les Gardons

À noter dès à présent dans vos agendas : 4 temps forts sur le parcours des Gardons, depuis les Cévennes jusqu'au Rhône !

Vous êtes sportifs ? Courses à pied, randonnées et descente en canoé sont au programme !

Vous aimez apprendre en famille tout en vous amusant ? Nous vous préparons des animations pédagogiques et ludiques sur mesure.

Vous avez l'âme scientifique mais pas « prise de tête » ? Nos mini-conférences seront faites pour vous !

Nous n'oublions pas les amateurs d'art, avec un concours photo, des expositions, une pièce de théâtre... ni même les gourmands !

Ces journées sont organisées en écho aux Jeux olympiques de Paris 2024, à l'initiative de l'ANEB (Association Nationale des Élus de Bassin), qui fédère les syndicats de rivière tels que le nôtre. Nous souhaitons y **célébrer les valeurs communes entre le sport et la gestion de l'eau**, et l'une d'elle en particulier : **la solidarité**.

Venez vivre cette expérience avec nous !

À vos agendas !

VENDREDI 19 AVRIL : lancement officiel des Relais de l'eau des Gardons à SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE, avec une randonnée sur la ligne de partage des eaux entre Océan et Méditerranée

SAMEDI 20 AVRIL : journée à ALÈS, avec une course à pied et un espace animations pédagogiques & ludiques

SAMEDI 27 AVRIL : journée à SAINT-CHAPTES avec une randonnée champêtre, un espace animations pédagogiques & ludiques et une pièce de théâtre pour petits et grands

SAMEDI 25 MAI : journée de clôture au PONT DU GARD, avec une course à pied, une descente du Gardon en canoé-kayak et un espace animations pédagogiques et ludiques !

Plus d'infos : www.les-gardons.fr

Un participant, un plant !



L'EPTB Gardons s'engage à mettre un plant en terre, en bord de cours d'eau, pour chaque personne participant aux Relais de l'eau sur notre territoire ! Parce que la végétation naturelle des berges de rivière est une vraie alliée dans nos missions ! Elle constitue en tout premier lieu un espace naturel de grande qualité, mais elle améliore aussi la qualité de l'eau, et enfin elle réduit le risque inondation... des atouts incomparables !

Venez nous rencontrer et partons à la découverte de la rivière. Plus vous serez nombreux, plus grande sera la surface que nous pourrions restaurer !

Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



L'entretien du cours d'eau

Les conseils de Pierre Nègre, technicien de rivière à l'EPTB Gardons



Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !



Pierre au pont de Salindres à Thoiras

Et oui, **le propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges** du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?

En fait, **il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement** lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale. C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si

l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épaveuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies.

Il faut également retirer les embâcles (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et **si c'est vraiment nécessaire, on débrousaille** aussi la végétation herbacée ou arbustive et les ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?

On intervient préférentiellement **du 15 septembre au 1^{er} mars**, période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). **La fréquence d'intervention dépend de la végétation.** Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, **on se prive des services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve** : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'**une zone coupée à blanc se verra rapidement envahie** par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !

Quelques bons gestes à retenir !

- **Quand vous abattez un arbre** : coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de la berge)
- **Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées** (peuplier, saule, aulne, frêne)
- **Préservez les arbres les plus jeunes**
- **Conservez certains arbres morts** en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)
- **Réalisez des coupes sélectives** pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

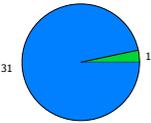
Bilan des activités des sapeurs-pompiers sur la commune



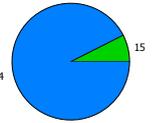
**Fiche commune
DIONS**
Période : 01/2023 - 12/2023

Nb d'intervention en : 2023	
32	
Nb d'interventions pour 1000 hab.	
DIONS	54
Moyenne départementale	88
Nombre de service de sécurité	
0	

Nombre d'interventions



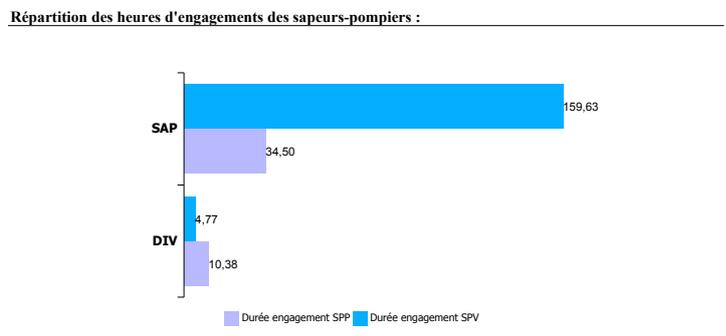
Heures engagement SPP





**Fiche commune
DIONS**
Période : 01/2023 - 12/2023

Information Générale

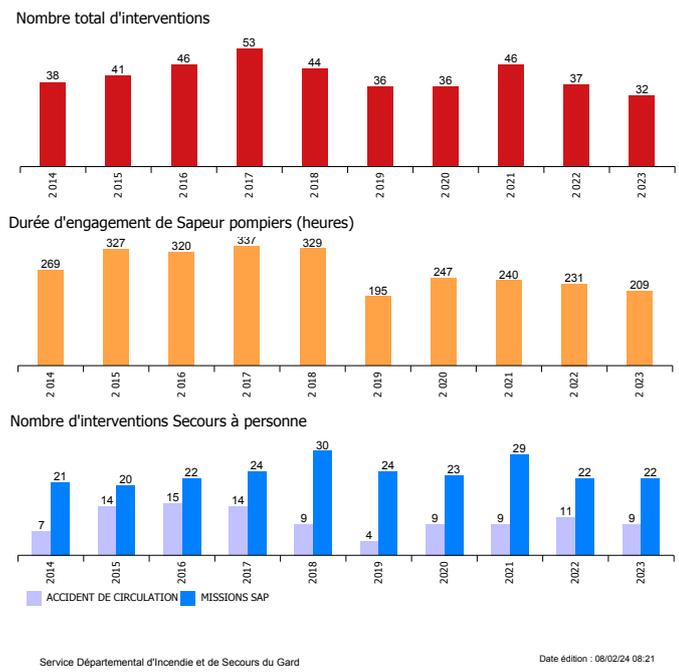


Une sortie d'engin correspond à l'envoi d'un engin d'un centre sur les lieux d'une intervention.

Type	Regroupement nature de sinistre	Nb inter	Nb Départ d'engins	Durée moyenne des interventions	Durée engin moy	Durée engagement d'agent cumulée (h)
SAP	ACCIDENT DE CIRCULATION	9	17	1:21:40	1:11:14	60:18
SAP	SAP	22	28	1:51:44	1:33:33	133:50
DIV	OPERATIONS DIVERSES	1	4	2:11:00	1:41:45	15:09
Total		32	49	1:43:53		209:17

Départs d'engins des principaux centres de secours du secteur

Centre	Nb Départs d'engins
St Genies de Malgoires	36
Nimes	6
Nimes Saint Cezaire	5



Défense contre les incendies



L'ensemble des points d'eau incendie du village ont fait l'objet d'un contrôle technique.

Sur les 7 poteaux existants 5 sont opérationnels avec des modifications mineures à réaliser et 2 sont totalement hors service et seront remplacés au premier semestre 2024.

Un septième poteau sera créé Chemin du Château d'Eau afin de protéger le quartier sud est de la Commune.

Enfin malgré tous les efforts des personnels, la bêche à incendie sur l'aire de retournement du Moulin fuit toujours... Elle sera remplacée courant 2024.

La mise à niveau de ces matériels alliée à des initiatives de défrichage de parcelles communales devraient améliorer sensiblement la sécurité incendie de la Commune.



Le débroussaillage

Les avantages du débroussaillage, le nettoyage régulier des broussailles ou des terres autour des forêts et des zones boisées offre un certain nombre d'avantages, voici lesquels :

1. Limiter le risque incendie, d'après le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) consultable en Mairie. Notre commune est soumise à un certain nombre de risques majeurs, inondation, feu de forêt... (les secteurs, moulin à vent et le plateau du Grès)... Nous rappelons qu'«un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, ou occasionné par l'homme dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société» ;
2. Préserver l'approvisionnement en eau souterraine des plantes et des arbres. Les étés récents, chauds et secs, ont accru la demande en eau au niveau du sol ou superficielles, le débroussaillage réduit cette demande en eau entre les plantes et les arbres ;
3. Protéger les plantes indigènes des plantes invasives, et améliore l'habitat de la faune sauvage et ainsi participe à la biodiversité de nos espaces naturels...

La Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS).

La demande de création au Conseil Départemental d'une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles a été faite par délibération en conseil municipal. Demande instruite par le Département et l'APN (Attractivité et Patrimoine Naturel). Le Conseil Départemental abonde pour 40% de l'achat des parcelles concernées.

Que veulent dire les abréviations ENS et ZPENS?

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites remarquables en termes de patrimoine naturel, ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ils sont ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

En 1985, le législateur soucieux de préserver un équilibre face à une urbanisation galopante, confie la compétence aux Départements, la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles.

Le Département du Gard a fait un Inventaire des Espaces sensibles en hiérarchisant les différents critères comme : l'intérêt patrimonial des sites et leur vulnérabilité. En 2016, le Département a renforcé sa politique de protection par le « Schéma départemental des Espaces Sensibles du Gard ».

En 2019, le Département concilie pratique d'activités de plein air en ouvrant au public des espaces naturels préservés.

Ainsi le Gard offre un large panel d'activités de pleine nature sur le département : 41 sites Natura 2000, 1 parc national (le Parc National des Cévennes), 4 réserves naturelles régionales et 4 grands sites : le Cirque de Navacelles, le Pont du Gard, les Gorges du Gardon et la Camargue Gardoise.

En novembre 2020, le Département a adopté son schéma sur l'Eau et le Climat. Il accompagne les acteurs du territoire sur les réflexions de l'occupation des sols, par préservation des paysages et de conservation de la ressource en eau, afin de concilier l'aménagement du territoire et économie pour le maintien d'une qualité environnementale, source d'attractivité pour le territoire.

Depuis 2019, 65 communes ont souhaité créer des Zones de Prémptions Espaces Naturels Sensibles. À ce jour, près de 56 000 parcelles sont ainsi classées dans le Gard, soit 5% du territoire.

Correspondant(e) Midi Libre

Depuis bientôt deux années notre village n'a plus de correspondant du journal Midi Libre.

Donc nous sommes dans l'incapacité de rapporter les événements de la Commune.

Si vous souhaitez vous porter volontaire voici les conditions à remplir :

Le journal Midi Libre recherche son ou sa correspondant(e) sur notre commune de Dions. Pourquoi pas vous ?

La rédaction du quotidien nous a transmis ses quelques critères. Ils restent à la portée d'un grand nombre : être curieux, rigoureux, aimer le contact et échanger, avoir quelques facilités pour écrire ou prendre des photos avec son smartphone. Il faut bien sûr disposer d'un ordinateur et être connecté à internet. Moyennant quoi, vous avez le profil pour rejoindre le réseau de correspondants de Midi Libre, nous dit-on !

«C'est une façon privilégiée de raconter le quotidien de Dions, explique le responsable du service Villages, au travers de sa vie associative, économique, culturelle, de ses conseils municipaux et d'événements en tous genres.»

Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature par courriel, avec quelques éléments pour vous présenter, à l'adresse : villages.nimes@midilibre.com



MENUISERIE
bancel

Menuiseries intérieures et extérieures
Fenêtre • Porte • Porte d'entrée
Bois • Mixte Bois Alu • Aluminium • PVC
Volet battant et roulant • Portail de garage
Porte intérieure • Bibliothèque
Agencement cuisine dressing placard

06 19 65 23 90 • 04 66 81 03 36
12 Impasse des Cabanes,
30190 Sainte-Anastasie
menuiserie-bancel.com

Etat civil

Décès :

Le 28 novembre 2023 - Monsieur PAUGAM André
Le 04 décembre 2023 - Monsieur SIARD Frédéric

Nos sincères condoléances aux familles.

SB
Sylvestre Béton

COMPAGNIE DES BÉTONNIERS

Bétons prêts à l'emploi
Pros & Particuliers
Livraison toutes quantités
ou pris sous centrale

CD 22, le Village, 30190 DIONS

www.sylvestre.fr
+33(0)6 16 02 01 23
laurent.d@sylvestre.fr

SCANNEZ-VOUS

La mairie de Dions vous accueille

Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h et 14h-16h - Fermée le Lundi et Jeudi.

Téléphone : 04 30 06 52 90 | Mail : accueil@dions.fr